

Atelier N 05

LES ZONES A PROMOUVOIR ENTRE L'AMBITION DE RELANCE ET L'IMPERATIF D'ATTRACTIVITE.

Objectif (s):

- Améliorer l'attractivité des wilayas du sud et des hauts plateaux.
- Réactivation des leviers de développement dans les zones de montagnes et les zones frontalières.
- Rattrapage et mise à niveau des zones à promouvoir.
- Intégration adaptée des zones à promouvoir dans la politique de développement national.

Problématique (s) :

- Déficit en infrastructures de base et commodités.
- Distances et les étendues des territoires.
- Inadéquation des dispositifs juridiques, administratifs et financiers avec les spécificités de ces zones.
- Les insuffisances en termes de valorisation du capital humain.
- Inexistence d'un régime spécifique et adaptée à ces zones.
- Insuffisance du potentiel propre d'investissement au niveau de ces zones.

Axes à débattre :

- L'orientation transfrontalière des wilayas frontalières.
- Deuxième génération de mesures incitatives au profit des zones à promouvoir.
- Le transport aérien domestique.
- Décentralisation de l'ensemble des dispositifs administratifs, techniques, juridiques, financiers au niveau des wilayas du sud.
- Dispositifs adaptés pour l'identification, la promotion et l'accompagnement des investisseurs.
- L'encouragement des produits du terroir et des activités génératrices de richesses.
- Le soutien logistique des activités économiques au niveau des wilayas du sud et des hauts plateaux.
- Création de nouveaux centres de vie sur les principaux axes routiers.